



## COMMUNE DE SENTHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2011.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents :

- M. Roland MESSERLIN 1<sup>er</sup> Adjoint,
- M. Marc PERRIN 2<sup>ème</sup> Adjoint,
- M. Serge JAEG 3<sup>ème</sup> Adjoint,
- Mme Françoise NAEGELEN 4<sup>ème</sup> Adjoint,
- Mme Marie HINGRE Conseillère Municipale,
- M. Marc ALTER Conseiller Municipal,
- M. Timothée HINGRE Conseiller Municipal,
- Mlle Cathy COLONNA Conseillère Municipale,
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal,
- Mme Annick EHRET Conseillère Municipale,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- Mme Martine BISSLER qui donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL,
- M. Bertrand RISACHER qui donne pouvoir à M. Gérard STOECKLIN,
- M. Thierry KAYSER qui donne pouvoir à Mlle Cathy COLONNA.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPP secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 10 novembre 2011.

**Ordre du jour :**

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2011**
- 2°) **Taxe d'aménagement**
- 3°) **Chasse : agréments associés**
- 4°) **Forêt**
- 5°) **Primes de fin d'année**
- 6°) **Subventions**
- 7°) **Avenants au marché de réfection des rues**
- 8°) **Cimetière : implantation d'un columbarium**
- 9°) **Décision modificative n°2 au budget principal 2011**
- 10°) **Délégations extérieures**
- 11°) **Divers et informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

M. le Maire propose la modification de l'ordre du jour : d'une part, il souhaite ajouter un point concernant l'enfouissement de la ligne haute tension et, d'autre part, il demande la modification suivante du point n°9, remplacement de budget principal par budget annexe « lotissement Stribich ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.



### **1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2011**

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal par douze voix pour et trois abstentions (Mmes HINGRE, EHRET, et M. HINGRE).

### **2°) Taxe d'aménagement**

M. le Maire annonce qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 la taxe d'aménagement va remplacer la taxe locale d'équipement (TLE) et présente le tableau comparatif fourni par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Il propose de reconduire le taux de de 2% déjà appliqué pour la TLE.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instituer le taux de 2% pour la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

### **3°) Chasse : agréments associés**

Suite à la délibération du 5 juillet 2011, il convient d'accepter en tant qu'associés MM. Werner ALLENBACH, Éric BELLO, Dominique BOESPFLUG, Eddy CORNU, déjà agréés par la Commune de Bourbach-le-Bas et d'étudier la demande d'agrément déposée par M. Francis MEYER. La commission consultative communale de la chasse (4C) s'est réunie le 14 novembre dernier et a émis un avis favorable pour toutes ces candidatures.

Suite à la présentation des pièces réglementaires, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les personnes susnommées en tant qu'associés sur le lot de Sentheim.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte MM. Werner ALLENBACH, Éric BELLO, Dominique BOESPFLUG, Eddy CORNU et Francis MEYER comme associés sur le lot de chasse n°1 de Sentheim.

### **4°) Forêt**

M. le Maire donne la parole à M. MESSERLIN.

#### **➤ Travaux 2012**

L'Office National des Forêts (ONF) propose le martelage des parcelles 3 et 4 en 2012 et un report des coupes de la parcelle 9 en 2019. M. MESSERLIN propose au Conseil Municipal d'adopter ces propositions. M. STOECKLIN demande des précisions à propos de la date de report des coupes. M. MESSERLIN prendra les renseignements nécessaires auprès de l'ONF.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. JAEG), adopte les propositions de travaux de l'ONF.

#### **➤ Achat de terrains**

D'une part, M. MESSERLIN informe le conseil municipal, que pour la proposition d'achat faite par la commune pour le terrain sis à Lauw, Me SCHMITT-SAURET n'a pas encore eu l'aval de l'ensemble des propriétaires.



D'autre part, il annonce que M. Gérard BRAUN a proposé de vendre à la commune la parcelle cadastrée comme suit :

*Section 20      parcelle 2      lieu-dit Wolfloch      superficie 20a55*

Pour la somme de 1 700,-€ soit environ 83,-€ de l'are. À la proposition d'effectuer une estimation par Cosylval, M. STOECKLIN substitue une proposition de réaliser l'achat sans celle-ci puisque le prix est inférieur à la dernière estimation réalisée. M. le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur cette dernière proposition.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle sis section 20 parcelle 2 lieu-dit Wolfloch d'une contenance de 20a55ca pour la somme de 1 700,-€ et autorise M. le Maire à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

### **5°) Primes de fin d'année**

M. le Maire propose l'attribution d'une prime de fin d'année à Mme Delphine THUET et Mlle Joy SCHEUBEL liées à la commune par un Contrat Unique d'Insertion d'un montant égal à 780,-€ brut chacune soit l'équivalent d'un mois de salaire.

De même, il propose une prime d'un montant de 220,-€ brut, représentant 1/12<sup>ème</sup> des salaires versés au profit de Mme KUREK remplaçante des personnels de service des écoles.

Après délibération, le Conseil Municipal, par onze voix pour et quatre abstentions (MM. RISACHER, ALTER, GENSBITTEL et STOECKLIN) décide d'attribuer les primes de fin d'année telles qu'énumérées ci-dessus.

### **6°) Subventions**

#### **➤ Amicale des Sapeurs-Pompiers**

Les Sapeurs-Pompiers ont inséré dans le journal « L'Alsace » une annonce commune suite au décès de M. Paul EHRET. M. le Maire propose le partage du coût de celle-ci. Pour l'avenir, il propose la prise en charge par la commune de l'insertion d'une annonce dans les journaux à l'occasion du décès d'un sapeur-pompier. M. JAEG intervient pour proposer la prise en charge intégrale de cette annonce immédiatement. L'Amicale ayant réglé la facture, il propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 350,-€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. ALTER), décide la prise en charge intégrale par la commune des annonces funéraires lors d'un décès d'un sapeur-pompier et attribue une subvention exceptionnelle de 350,-€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

#### **➤ Doller Country Band**

M. le Maire annonce la création de l'association « Doller Country Band » à Sentheim. Forte d'une trentaine de membres, cette association sollicite une aide financière auprès de la commune. M. le Maire propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 219,-€ pour l'année 2011.

M. STOECKLIN rappelle que l'adhésion à cette association n'étant pas limité aux habitants de Sentheim, elle peut également solliciter la Communauté de Communes de la Vallée de Doller et du Soultzbach (CCVDS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. ALTER), décide l'attribution d'une subvention de 219,-€ à l'association « Doller Country Band ».



➤ **École élémentaire – classe de découverte**

L'école élémentaire envisage d'effectuer un séjour au centre PEP La Chaume à Orbey du 26 au 29 juin 2012. Cette classe découverte pourrait bénéficier d'une subvention de la part du Conseil Général d'un montant de 38,25€ par élève à la condition qu'une participation d'un montant égal soit versée par la commune. M. le Maire propose que le Conseil Municipal donne son accord de principe pour les 103 élèves concernés et s'engage à inscrire, au budget 2012, une subvention au profit de la coopérative de l'école élémentaire d'un montant de 3 939,75 € afin d'effectuer ce séjour. Du fait de la suppression du contrat éducatif local (CEL) depuis la rentrée 2011, M. le Maire annonce que le montant de la subvention attribuée au titre de celui-ci ne sera ni versé en 2011, ni reconduit en 2012 et pourrait donc servir à financer la classe découverte. Il précise également que cette subvention n'a aucun caractère récurrent

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. ALTER), s'engage à inscrire au budget 2012 une subvention au profit de la coopérative de l'école élémentaire d'un montant au moins égal à celle versée par le Conseil Général par élève participant à la classe découverte projetée fin juin 2012.

➤ **Animations Été**

M. le Maire donne la parole à M. PERRIN qui présente le bilan des animations Été : 152 enfants, dont une large majorité de Sentheim, ont participé aux 33 demi-journées d'animations proposées par les associations de la commune.

Avec un minimum de 150,-€ par association participante et compte tenu de la participation aux activités, il propose, les subventions suivantes :

<b>ANIMATIONS ETE</b>	
Association	Montant de la subvention
APES	150,00
Association de la maison de la géologie	150,00
Cercle d'échecs	150,00
Cyclos de la Doller	150,00
Farandol'ler	156,00
Société de pêche « Le Grumby »	265,00
Tennis club	201,00

Soit un montant total de 1 222,-€ dont 772,-€ de subvention communale et la participation de 450,-€ de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSP).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions pour les animations Été telles que présentées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 1 222,-€.

Pour l'année 2012, M. le Maire propose de mettre en place une commission subvention afin d'avoir une meilleure approche des subventions accordées.

**7°) Avenants au marché de réfection des rues**

M. le Maire présente l'avenant n°1 au lot n°1 – Voirie, Assainissement, AEP, Espaces verts du Marché Réfection de voirie, rue Neuve, rue des Vergers d'un montant de 16 699,98 € HT, ce qui représente une augmentation de 4,81% des travaux du lot n°1. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant.

Après délibérations, le Conseil Municipal, par onze voix pour, trois contre (Mme BISSLER, MM. RISACHER et GENSBITTEL) et une abstention (M. STOECKLIN), autorise le Maire à signer l'avenant n°1 d'un montant de 16 699,98 € HT.

**8°) Cimetière : implantation d'un columbarium**

M. le Maire donne la parole à Mme NAEGELEN. Celle-ci précise, qu'à la demande de plusieurs concitoyens, elle propose au conseil de lancer une réflexion sur l'agrandissement du cimetière en intégrant la mise en place d'un « jardin du souvenir » et d'un columbarium.

Après délibérations et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer une étude d'aménagement de l'extension du cimetière.

**9°) Décision modificative n°2 au budget annexe « lotissement Stribich » 2011**

M. le Maire signale que cette modification est nécessaire afin de permettre les opérations budgétaires de fin d'année. Il propose au conseil d'adopter la décision modificative qui concerne l'intégration des intérêts, telle que présentée dans le tableau suivant :

**Décision modificative n° 2 au budget annexe "lotissement Stribich" 2011**

Section Fonctionnement							
<b>608-043</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>10 000,00</b>	<b>796-043</b>	<b>F</b>	<b>R</b>	<b>10 000,00</b>
<b>Totaux</b>	<b>F</b>	<b>D</b>	<b>10 000,00</b>		<b>F</b>	<b>R</b>	<b>10 000,00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 au budget annexe « lotissement Stribich » telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

**10°) Délégations extérieures****➤ SICTOM**

Suite au courrier adressé par M. GUTTIG, maire de Soppe-le-Bas, M. PERRIN n'a aucun commentaire à faire sur les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères, une réunion est prévue le 17 novembre à la CCVDS avec l'ensemble des délégués au SICTOM.

M. le Maire rappelle que les délégués de la commune sont intervenus à l'automne 2010, en réunion plénière de la CCVDS, afin d'attirer l'attention de l'assemblée au fait que la tarification proposée entraîne une augmentation de la redevance incitative pour un service moindre. M. GUTTIG faisant le même constat, une copie de son courrier est remise à chaque conseiller.

**➤ Conseils d'école**

Mme NAEGELEN informe le Conseil Municipal de la teneur des discussions des conseils d'école. Le point important est la classe découverte organisée fin juin 2012. Mme Chantal ILTIS, directrice de



l'école élémentaire, remercie la commune pour les travaux entrepris cette année. Elle s'inquiète du sort de Mme THUET dont le contrat CUI CAE vient à échéance le 31 janvier 2011.

M. Christophe ALTHUSER, directeur de l'école maternelle, remercie également la commune pour les travaux entrepris cette année.

➤ **MARPA**

M. le Maire annonce que la MARPA est, à nouveau, au complet et qu'il y a maintenant une liste d'attente. Lors du dernier conseil d'administration, le budget prévisionnel 2012 présenté reprend les grandes lignes du budget 2011. Celui-ci sera impacté par les crédits nécessaires (environ 20 000,-€) à la formation obligatoire de la directrice dans le cadre de l'habilitation MARPA.

➤ **CCVDS**

M. le Maire a participé à la réunion de la commission « services à la population » dont le principal sujet a été le contrat enfance-jeunesse 2<sup>ème</sup> génération conclu entre Créaliance et la Caisse d'allocations familiales (CAF). Créaliance a obtenu, pour ses différents centres, les agréments pour 29 places supplémentaires qui entraînent une allocation supplémentaire de la part de la CAF d'un montant annuel de 70 000,-€ jusqu'en 2014.

La prochaine assemblée générale de Créaliance aura lieu le jeudi 8 décembre et sera précédée par un conseil d'administration à 17h30. M. WEIGEL cherche de nouveaux administrateurs. M. le Maire a proposé le nom de M. Gérard STOECKLIN qui accepte de présenter sa candidature.

**11°) Divers & informations**

M. ALTER annonce que le Corps des Sapeurs-Pompiers de Sentheim propose de réaliser une journée de crémation des sapins de Noël le samedi 11 janvier 2012, mais n'a pas encore trouvé de lieu.

M. JAEG fait le point sur quelques travaux. Pour la chapelle, le crépis sera terminé pour le printemps avant la mise en peinture et remercie au nom de la commune tous les bénévoles qui ont participé aux travaux.

Les travaux du plateau sportif de l'école élémentaire sont terminés pour un montant de 11 135,-€ HT. Ils sont, également, terminés pour le terrain de football pour un montant de 13 298,-€ HT subventions déduites (10 000,-€ de la LAFA et environ 6 000,-€ du Conseil Général).

La pose d'une gâche électrique pour la porte d'entrée principale de l'école maternelle a été effectuée pour un montant de 753,48 € TTC.

M. le Maire a accompagné la commission de sécurité à Saint-Jean. Bien que les travaux ne soient pas entièrement finis, la commission a émis un avis favorable à la mise en exploitation de la nouvelle aile du bâtiment.

M. le Maire signale que la commune a été interpellée par le Tennis club à propos de la construction d'un court couvert, ainsi que par le Football club à propos de l'agrandissement des vestiaires au club-house.

M. le Maire rappelle que l'année 2012 comportera plusieurs échéances électorales : les présidentielles les 22 avril et 6 mai ; les législatives les 10 et 17 juin et éventuellement un référendum sur la création d'un conseil unique en Alsace. Il compte sur les membres du Conseil Municipal pour une participation active aux opérations de vote et de dépouillement. Il souhaite, également, associer à ces opérations un certain nombre de concitoyens inscrits sur la liste électorale en ayant recours au tirage au sort.

M. PERRIN signale que l'éco-point du cimetière a enfin été restauré ; le coût des travaux a entièrement été supporté par la CCVDS.



### **12°) Enfouissement de la ligne haute tension**

M. le Maire présente le devis définitif qu'ERDF vient d'adresser à la commune pour l'enfouissement de la ligne haute tension rue des Vignes, rue des Artisans, Grand'rue d'un montant de 246 830,70 €. Le syndicat départemental d'électricité et de gaz subventionne cette dépense à hauteur de 60% (148 098,-€). Il restera donc 40% (98 732,-€) à la charge de la commune. Cette charge sera atténuée par le versement probable de la redevance R2 en 2013 d'un montant estimé à 18 000,-€. M. le Maire rappelle, qu'à son avis, ces travaux sont nécessaires avant toute modification de l'entrée ouest et demande au Conseil Municipal de confirmer la délibération prise au début de l'année en l'autorisant à signer ce devis.

M. GENSBITTEL intervient pour préciser que la délibération de principe du début d'année à propos de l'enfouissement de cette ligne haute tension a été prise afin d'établir la demande de subvention. Il s'interroge sur la réfection des rues, opération non entreprise ni projetée, alors que l'ensemble du Conseil Municipal convient de l'état lamentable de certaines d'entre elles. Il annonce, qu'il ne soutiendra plus aucun projet d'envergure tant qu'il n'y aura pas de projet de réfection de rue.

M. STOECKLIN rappelle que cette opération est impérative avant d'effectuer les travaux d'aménagement de l'entrée ouest et estime qu'il faudrait saisir l'opportunité de bénéficier des meilleurs taux de subvention.

Après délibérations, le Conseil Municipal, par dix voix pour (Mmes NAEGELEN, HINGRE, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, RISACHER, ALTER, HINGRE et STOECKLIN), deux voix contre (Mme BISSLER et M. GENSBITTEL) et trois abstentions (Mlle COLONNA, Mme EHRET, M. KAYSER) autorise M. le Maire à signer le devis ERDF correspondant ainsi qu'à tout acte nécessaire à cette opération.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22 h 45.



**Tableau des signatures**  
**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de Sentheim de la séance du 16 novembre 2011**

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2011
- 2°) Taxe d'aménagement
- 3°) Chasse : agréments associés
- 4°) Forêt
- 5°) Primes de fin d'année
- 6°) Subventions
- 7°) Avenants au marché de réfection des rues
- 8°) Cimetière : implantation d'un columbarium
- 9°) Décision modificative n°2 au budget annexe « lotissement Stribich » 2011
- 10°) Délégations extérieures
- 11°) Divers et informations
- 12°) Enfouissement de la ligne haute tension.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 <sup>er</sup> Adjoint		
PERRIN	Marc	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
JAEG	Serge	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale	<b>Procuration donnée à M. GENSBITTEL</b>	
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à M. STOECKLIN</b>	
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à Mlle COLONNA</b>	
ALTER	Marc	Conseiller municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		